

## Suresnes adopte un plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes

**La ville a impliqué l'ensemble de ses services dans l'élaboration de ce plan qui résulte de son adhésion à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet enjeu sera pris en compte dans tous les domaines de l'action municipale.**

Le Conseil municipal de Suresnes a adopté à l'unanimité, jeudi 16 février, un **Plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes**. Etabli conformément aux engagements pris lors de l'adhésion, en mars 2011, à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, il fait suite à un vaste diagnostic et recouvre la situation des femmes dans tous les domaines relevant de l'action municipale ou plus largement de la vie de la cité.

Le diagnostic réalisé l'an dernier se posait cette question : où en est vraiment l'égalité hommes-femmes, sur le territoire de la ville ? Ce travail s'appuyait sur une analyse sexuée des politiques de la ville afin de déterminer les besoins spécifiques des femmes et des hommes et de repérer les manques et inégalités. *« Il avait fait apparaître la persistance de disparités entre hommes et femmes, notamment en ce qui concerne l'égalité professionnelle et salariale, la précarité, la prise en charge des contraintes domestiques et familiales et les violences »* rappelle Laure Pascal, responsable du projet.

Le plan d'action adopté par Suresnes résulte des propositions effectuées par six groupes de travail (Egalité professionnelle, Education et parentalité, Jeunesse et citoyenneté, Prévention, santé et sécurité, Culture, sports et loisirs, Handicap et aide aux aidants).

*« Elles sont de natures et d'échéances très diverses mais l'idée commune consiste à intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans tous les aspects de l'action municipale »* souligne Gunilla Westerberg Dupuy conseillère municipale déléguée à l'égalité des chances. *« La première vertu de ce travail est d'avoir contribué à un travail en profondeur sur les mentalités. Ce n'est pas le seul levier d'action mais c'est le plus sûr pour faire avancer la cause de l'égalité »*.

La plupart des politiques municipales s'adressent de manière indifférenciée aux femmes et aux hommes. Pourtant, une municipalité peut et doit s'engager à agir pour corriger ces inégalités sans porter atteinte au principe d'égalité de traitement et d'accès aux services publics.

*« Je crois même que pour améliorer les choses en profondeur il faut d'abord commencer à comprendre et à agir localement, explique Christian Dupuy, maire de Suresnes, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine. Notre engagement à prendre en compte cette thématique dans tous les domaines de l'action municipale ne nous fait pas tomber dans le travers dogmatique qui nierait toutes différences et spécificités. Mais il vise à mettre en valeur l'égalité de dignité et la possibilité des deux sexes à accéder à l'ensemble des fonctions dans la société »*.

La particularité de ce plan d'actions est qu'il ne s'agit pas d'une directive imposée par le haut, mais qu'il résulte d'un travail en profondeur impliquant tous les services de la ville et s'appuie sur les axes de travail qu'ils ont dégagés. Il comprend des initiatives concrètes et localisées, et des impulsions sur le long terme.

Il ne se limite pas, enfin, à un simple engagement de principe : la ville s'engage ainsi à publier chaque année un diagnostic annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les services municipaux. Elle prend par ailleurs un engagement supplémentaire et va se soumettre à une démarche exigeante de certification en postulant au label « Egalité » de l'Afnor (Association française de normalisation).

## L'égalité femmes-hommes bouge avec la ville

Parmi les cinquante-quatre actions retenues dans son **Plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes**, la ville de Suresnes s'engage notamment :

**\* A agir pour l'égalité professionnelle dans la ville et ses services:**

A Suresnes, 67% des agents sont des femmes. Elles occupent par ailleurs 60% des postes de direction (secteur social non compris), un taux largement supérieur à la moyenne nationale. Ce chiffre ne prend d'ailleurs pas en compte le secteur social où les femmes sont surreprésentées tandis qu'elles sont sous représentées dans d'autres (19% dans le secteur environnement, réseaux, transport). Ainsi, parmi les conducteurs de bus de la ville (qui assurent notamment les transports scolaires) aucun n'est une femme. La ville s'engage à publier chaque année un diagnostic annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les services municipaux. Etape supplémentaire de son engagement, Suresnes postulera au label « Egalité » de l'Afnor. Elle participera par ailleurs à un projet pilote initié par France Telecom orange pour la formation de jeunes femmes suresnoises à des métiers de techniciennes.

**\* A former et sensibiliser les cadres et agents.**

Une formation dispensée par l'OIT (Organisation internationale du travail) sur le thème de l'égalité professionnelle sera proposée aux cadres et managers. Une sensibilisation particulière s'exercera par une formation des délégués syndicaux à la thématique des violences faites aux femmes.

**\* A développer les actions de soutien à la parentalité et à optimiser les modes de garde.**

A Suresnes, le taux de couverture des besoins en garde d'enfants (d'âge préscolaire) de 73%, est déjà, très supérieur à la moyenne départementale ou nationale. Les ateliers parents enfants, déjà proposés par la ville, seront étendus aux enfants de 4 à 6 ans. En fonction de la réforme des rythmes scolaires, l'harmonisation des horaires des centres de loisirs maternels et élémentaires sera intégrée dans le Projet éducatif de la ville. Par ailleurs, une étude portera sur les modalités d'évolution du système de tarification de la ville vis-à-vis des familles monoparentales

**\* A promouvoir la parité et la mixité dans les secteurs de la jeunesse et l'éducation.**

Une formation pilote de sensibilisation aux stéréotypes dans la littérature enfantine a déjà été engagée et se poursuivra auprès des personnels de la médiathèque et de la petite enfance. L'objectif de mixité des équipes d'animation et des activités proposées aux jeunes sera inscrite dans les marchés passés avec les partenaires de la ville. Des actions de sensibilisation seront engagées dans les collèges, et un contrat d'autonomie sera proposé à une vingtaine de jeunes avec une proposition de 50% de femmes.

**\* A renforcer la prévention des conduites à risque chez les jeunes.**

Les dispositifs d'aide et d'information des jeunes filles sur les problèmes liés à la sexualité seront renforcés et une permanence « écoute santé-jeunes » sera créée au sein des établissements scolaires. Agir pour l'égalité femmes-hommes amène aussi à corriger les inégalités dont ces derniers sont l'objet. Il est ainsi apparu que les hommes ne représentent que 20% de la patientelle du Centre de santé municipal, le renforcement des actions de prévention et d'accompagnement en direction des hommes sera donc intégré dans le diagnostic local de santé

**\* A agir pour prévenir les atteintes à la dignité et aux droits des femmes.**

Un module sur l'égalité entre les femmes et les hommes sera intégré dans les stages citoyens (TIG ou réparations pénales) qui sont organisés par la ville. Une formation spécifique sera destinée aux policiers municipaux. Par ailleurs les statistiques hommes/femmes seront prises en compte au sein de l'Observatoire de la sécurité et de la tranquillité publique.